

**REPONSE AU LIVRE DE MADAME ISABELLE HORLANS
« L’AFFAIRE ARISTOPHIL : UNE LIQUIDATION EN BANDE ORGANISEE »
EN SERVICE COMMANDE DANS L’INTERET
DE GERARD LHERITIER ET DE SES ACOLYTES**

Maîtres LECOQ-VALLON et FERON-POLONI contestent en tous points les affirmations mensongères et diffamatoires développées à leur égard dans cet ouvrage.

Les avocats rappellent que, de parfaite mauvaise foi, l’auteur recopie servilement les arguments en défense développés par les banques en réponse à leur assignation en responsabilité [en omettant de signaler que ceux-ci ont été totalement balayés par une décision de Justice favorable à leurs clients et définitive rendue le 30 novembre 2017 par le Tribunal de Grande Instance de PARIS, ce dont elle était pourtant informée.](#)

Avec la même mauvaise foi, l’auteur omet délibérément de citer le Jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de LYON le 17 septembre 2018 condamnant le CREDIT MUTUEL dans une affaire semblable.

La fausseté de ses affirmations sur les honoraires du cabinet LECOQ-VALLON & FERON-POLONI est également facilement vérifiable.

Le Cabinet LECOQ-VALLON & FERON-POLONI rappelle qu’il est le premier défenseur des épargnants contre les institutions financières pour avoir été à l’origine de la plupart des décisions de Justice en leur faveur et qu’il entend poursuivre sa mission au côté des victimes d’ARISTOPHIL.

Comme il l’avait déjà fait en 2006 dans « *INTIME CORRUPTION* » (récit de ses démêlés judiciaires dans l’affaire des timbres de Monaco), Gérard LHERITIER se livre à un plaidoyer pour lui-même par « *enquêteur* » interposée, truffé d’assertions mensongères, d’erreurs et de contradictions qui sont, le jour même de sa publication, déjà contredites par les faits et la Justice.

Cette « *enquête* » - qui se dit « *objective* » - accable d’ailleurs tout le monde (la Justice en tout premier lieu, l’Etat, TRACFIN, l’AMF, l’association UFC QUE CHOISIR, les professionnels du monde de l’Art, les journalistes, les avocats...), sauf bien sûr Gérard LHERITIER et ses conseils ; elle pense sûrement pouvoir influencer sur le cours de la Justice !

Préfacée par une personnalité, en l’occurrence Didier VAN CAUWELAERT qui avait été propulsé en 2013 premier Président de l’« *Institut des Lettres et Manuscrits* » (institut fraîchement créé par Gérard LHERITIER à l’occasion de l’acquisition somptuaire de l’Hôtel de La Salle, « *vitrine* » de la Société ARISTOPHIL), l’enquête « *objective* » passe sous silence le fait que Gérard LHERITIER a tenté d’avancer masqué pendant plusieurs années avant de faire la promotion de lui-même en accordant des « *largesses* » (reconnues cette fois-ci comme réelles par l’enquêteur) à de très nombreux personnages médiatiques.

Par cette démarche cousue de fil blanc bien dans son style, Gérard LHERITIER tente de convaincre les investisseurs ruinés qu'il n'est pas l'artisan de leur malheur en leur faisant adresser gratuitement cet ouvrage (d'une valeur unitaire de 19,80 euros) par l'association AMBLEM, à propos de laquelle on peut s'interroger autant sur ses moyens financiers que sur son appartenance à la nébuleuse des diverses associations créées par Gérard LHERITIER, afin de défendre ses intérêts et ceux de sa société ARISTOPHIL.

Nul doute que Madame Isabelle HORLANS a maintenant de sérieuses chances de décrocher le prix littéraire « *Comte de Monte-Cristo* » (prix également créé par Gérard LHERITIER qui récompense une œuvre littéraire biographique sur le témoignage personnel d'une injustice) déjà obtenu par Madame Karine DUCHOCHOIS, Présidente de l'association AMBLEM.

Fait à PARIS,
Le 6 mai 2019.